



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2016

Séance ouverte à 20 h 30

Etaient présents : tous les conseillers à l'exception de :

- Madame SEGHIR présente par pouvoir donné à Monsieur FORTIER
- Madame FILLION présente par pouvoir donné à Madame BRUNHOSO

Secrétaire de séance : Monsieur SKOURATKO

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2016-25 Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

L'arrêté Préfectoral du périmètre du nouvel EPCI a été reçu en mairie le 13 juin 2016. A réception de l'arrêté de fusion, les assemblées disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut, l'avis est réputé favorable. Monsieur le Maire invite son conseil à se prononcer sur le sujet. Après en avoir délibéré et avoir échangé sur les enjeux et les différences entre communauté d'agglomération et communauté urbaine, le conseil municipal, avec 13 contre, 4 voix pour et 2 abstentions, émet un avis **défavorable** à l'arrêté préfectoral de projet de périmètre.

Délib n° 2016-26 Participation de l'association «Sports et Loisirs Pour Tous » aux frais de personnel mis à disposition lors de la brocante

Actuellement, la brocante est organisée par l'association « Sports et Loisirs pour Tous » et les droits de place sont encaissés par la commune dans le cadre de sa régie. Etant donné que la commune met à disposition de l'association, le personnel communal pour installer les déviations le dimanche matin et ranger puis nettoyer le soir après la manifestation, la commune garde un tiers des droits de place et reverse à l'association les 2/3 du montant total de la redevance sous forme de subvention conformément à la délibération n° 610 du 10 février 2004.

A la demande du Président, Monsieur le Maire a étudié le dossier.

Le coût du personnel technique mis à disposition de l'association pour la brocante représente environ 265 €. On peut donc constater que l'option actuelle ne reflète pas le coût réel du personnel communal.

Il apparaîtrait plus juste de demander une participation à l'association et qu'elle garde la totalité de sa recette quel qu'en soit le montant.

Monsieur le Maire explique que l'on pourrait demander une participation forfaitaire de 300 € à l'association et elle gérerait seule l'organisation de la brocante.

La commune, quant à elle, mettrait les agents du service technique à disposition mais plus le régisseur communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 2 abstentions (personnes intéressées),

- décide de laisser l'organisation et les bénéfices de la brocante à l'association «Sports et Loisirs Pour Tous » ;
- demande à ladite association la somme forfaitaire de 300 € pour participation aux frais de personnel mis à disposition lors de la brocante ;
- dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 610 du 10 février 2004 ;
- autorise le Maire à signer la convention relative à l'organisation de la brocante.

Demande de subvention de l'association «Atypik'Art»

Monsieur le Maire explique que c'est une association d'artisans commerçants qui a participé au marché de créateurs. Elle a été créée le 18 septembre 2015.

Le conseil souhaiterait connaître le nombre d'adhérents, les projets pour l'année 2016 et avoir les statuts de l'association. Considérant ne pas avoir assez d'éléments en mains pour se prononcer, le conseil décide de reporter cette question à la prochaine séance.

Délib n° 2016-27 Demande de subvention de l'association «A la croisée des jeux»

Monsieur le Maire indique que cette association a été créée le 18 avril 2016 et que ce sont ses membres qui ont animé les après-midi jeux des 11 novembre, du 8 mai et du 12 juin derniers.

Considérant la demande de l'association « A la croisée des jeux » qui sollicite la commune pour une subvention de fonctionnement de 1200 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil,

- à l'unanimité, est d'accord pour accorder une subvention à l'association « A la croisée des jeux »
- avec 14 voix pour, 5 contre, décide d'accorder une subvention d'un montant de 600 € à ladite association.

**Délib n° 2016-28
Décision
modificative au
budget N° 1**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif,
Vu que les crédits prévus au budget primitif concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'avèrent insuffisants,
Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, le conseil :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire d'effectuer des virements de crédits.
- autorise les virements de crédits exposés ci-dessous :

Dépenses	
Chapitre 011 / Article 605 : achat de matériel, équipements	- 6 500 €
Chapitre 014 / Article 73925 : fonds péréquation ressources intercommunales	+ 6 500 €

**Délib n° 2016-29
Adhésion à
l'Association des
Maires Ruraux de
France (section de
la Marne)**

L'Association des Maires Ruraux de France (section de la Marne) a été créée en mai 2015. Elle a pour objet de faire entendre la voix du monde rural en apportant une représentation et une unité des collectivités.

Le montant annuel de la cotisation 2016 est de 81 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention,

- accepte d'adhérer à ladite association,
- autorise le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette adhésion et à engager les crédits correspondants.

**Compte rendu des
commissions et
comités**

Dynamiser la vie de la commune / Culture

⇒ Le comité fait appel à la participation de tous les conseillers municipaux pour aider et notamment pour les 8 mai et 11 novembre.

⇒ Retransmissions des matchs de foot à la salle des fêtes à 21 heures :

- * 3 juillet : quart de finale
- * 7 juillet : demi-finale si la France est qualifiée
- * 10 juillet : finale

⇒ Les prochaines séances de cinéma auront lieu les 29 et 30 août prochains.

⇒ Le carrefour des associations aura lieu le 9 septembre de 16 h à 19 h dans les anciennes salles de classes.

⇒ La fête patronale des 17 et 18 septembre sera sur le thème du Brésil. Les animations prévues sont les suivantes : un groupe de percussions, une représentation de capoeira et le feu d'artifice sur fond de musique brésilienne.

Habiter ensemble

⇒ commandes groupées : pour le bois les commandes peuvent être déposées dans le hall de la mairie (dans l'urne prévue à cet effet) jusqu'en septembre, par contre, pour le pellet, les commandes peuvent être déposées jusqu'à la fin du mois.

**Informations
diverses**

Le bulletin cantonal est à disposition de la population au secrétariat de mairie.

La séance est levée à 21 heures 50.

